

2006-2016 : 6 études

- Situation et enjeux des cimetières intercommunaux (2016),
- Préfiguration d'un schéma métropolitain des crématoriums franciliens – Premiers éléments (2015),
- Étude pour le renforcement de la protection paysagère et patrimoniale du cimetière Montmartre (2013),
- Situation et devenir des cimetières métropolitains: le cas du cimetière intercommunal des Joncherolles (2010),
- Situation, enjeux urbains et d'aménagement des cimetières du Sifurep (2010) + 27 fascicules monographiques,
- Les cimetières parisiens hors de Paris (2006-2014).

Depuis la création des cimetières modernes, au XIX^e siècle, se pose la question de l'évolution de la mortalité et de la place à réserver aux morts. Les variations démographiques, l'exposition aux risques (canicule, épidémie, pandémie...), l'accroissement de la durée de vie, la déshabitation, la séparation des lieux de travail des lieux de loisirs et de retraite, l'évolution des pratiques funéraires avec la crémation... sont autant de réalités qui rendent complexe la prospective en la matière.

Les 6 études réalisées de 2006 à 2016 ont permis de dégager des grandes tendances, de définir les indicateurs nécessaires à une veille (vieillesse, taux de mortalité et taux de sépulture – inhumation, crémation – types et durées de concessions, modes de sépultures – caveaux, pleine terre, enfus, urnes cinéraires, ossuaires...) et de disposer d'outils performants (table de données compatibles avec les systèmes d'informations géographiques permettant des traitements statistiques et cartographiques).

Ces grandes tendances, ces indicateurs et ces outils offrent un regard comparé qui peut aider à mieux

connaître et apprécier les alternatives possibles. Ils doivent permettre aux collectivités de faire des choix à moyen et long termes, le cimetière étant « par nature » un espace qui ne peut muter dans l'urgence.

Si le cimetière reste dominé par les questions de salubrité et de respect dû aux morts, il est aussi apprécié pour son calme, la qualité de ses plantations... et n'échappe plus aux enjeux environnementaux qui influent déjà sur sa gestion et son aménagement. Le cimetière considéré comme une pièce importante en matière environnementale a conduit à identifier les enjeux majeurs en termes de gestion et d'aménagement : gestion écologique et gestion des déchets (végétaux, minéraux...), stratégie de plantation, réduction de l'imperméabilisation des sols, reconnaissance et préservation du patrimoine.

Ces études sont des jalons d'une connaissance partagée, tant en termes d'état des lieux, d'identification de bonnes pratiques que de devenir possibles.

1. Évolution de la mortalité

Un vieillissement modéré dans la métropole du Grand Paris

L'activité des cimetières dépend des évolutions démographiques. Du fait des migrations résidentielles, le phénomène de vieillissement de la population demeure plus modéré en Ile-de-France et particulièrement dans la métropole parisienne, qu'au niveau national. L'arrivée à Paris de jeunes adultes, attirés par l'offre universitaire et l'offre d'emplois, les départs de familles et de retraités ont longtemps freiné le vieillissement et limité le nombre de décès de Parisiens. Néanmoins, depuis 2008, avec l'augmentation de l'espérance de vie et l'arrivée des générations du baby-boom à l'âge de 65 ans, le vieillissement commence à s'amorcer dans la capitale. En Grande Couronne et en France métropolitaine la population est plus vieillissante et contrairement à Paris, le nombre de décès annuel observé en 2014 y est supérieur à celui de 1990. En effet, en 2014, la Grande Couronne comptabilise 31 247 décès, soit 2 600 de plus par rapport à l'année 1990 (+9,2 %) et à l'échelle nationale le nombre de décès a augmenté de +4,1 % en 2014 par rapport à 1990.

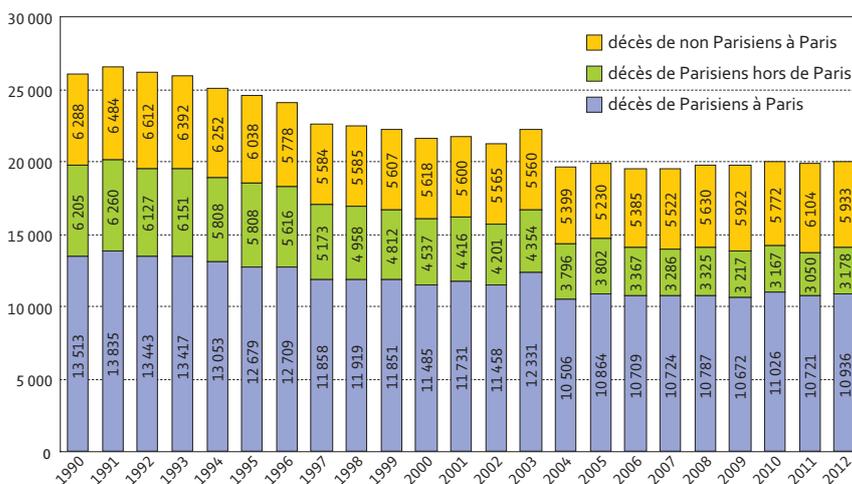
L'évolution des décès étant directement liée au vieillissement de la population et aux gains d'espérance de vie, le nombre annuel de décès devrait commencer à augmenter en Ile-de-France à partir de 2030 mais moins rapidement que dans le reste du pays. Cette hausse sera aussi de moindre ampleur à Paris qu'en Ile-de-France du fait de l'entrée plus tardive de la capitale dans le vieillissement de la population.

Une hausse inévitable de décès, mais moindre à Paris qu'au plan national

Avec 6,7 % de la population âgée de 75 ans ou plus en 2013 (+0,4 point en 5 ans), l'Ile-de-France est aussi la région où l'espérance de vie à la naissance est la plus élevée : 80,8 ans pour les hommes et 85,9 ans pour les femmes¹. En raison des gains d'espérance de vie, le nombre annuel de décès a diminué jusqu'en 2004, à l'exception du pic lié à la canicule de 2003 (77 918 décès). Après plusieurs décennies de baisse une hausse des décès a été observée depuis 2005, mais, de 2012 à 2014, le nombre de décès en Ile-de-France baisse à nouveau avec 70 500 décès enregistrés en 2014 (72 112 en 2013). À Paris, les 60 ans ou plus sont 469 269 en 2015², ce qui représente 21,2 % de la population contre 18,9 % en 1999. Cette augmentation est liée à l'entrée de la génération du baby-boom dans la tranche d'âge des 60 ans ou plus et à l'allongement de l'espérance de vie dans la capitale.

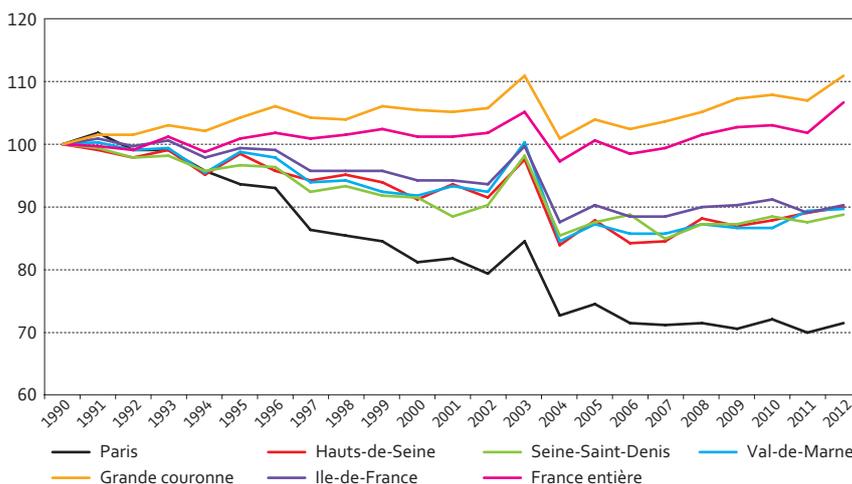
Du début des années 1990 à l'année 2004, le nombre de personnes décédées susceptibles de se faire inhumer³ dans la capitale n'a cessé de décroître (hors la légère

Répartition des décès de Parisiens à Paris, de Parisiens hors de Paris et de non Parisiens à Paris de 1990 à 2012



Source : Insee, Etat Civil 1990 à 2012

Évolution comparative du nombre de décès à Paris, en Ile-de-France et en France (base 100 en 1990)



Source : Insee, Etat civil 1990 à 2012

hausse de 2003 liée à la canicule) pour atteindre un point bas à 19 700 en 2004. Après quelques années de stabilisation autour de ce seuil, une légère hausse est perceptible depuis 2009 pour atteindre 20 047 personnes en 2012 (10 936 Parisiens décédés dans la capitale et 3 178 en dehors, 5 933 non parisiens décédés dans la capitale)⁴.

Situation de 7 cimetières intercommunaux

L'étude réalisée en 2015-2016, de 7 cimetières intercommunaux, correspondant à 34 communes adhérentes et leurs 42 cimetières communaux, a permis de mesurer les différences en matière démographique.

De 2007 à 2012, la croissance démographique est dynamique pour 4 intercommunalités correspondant aux

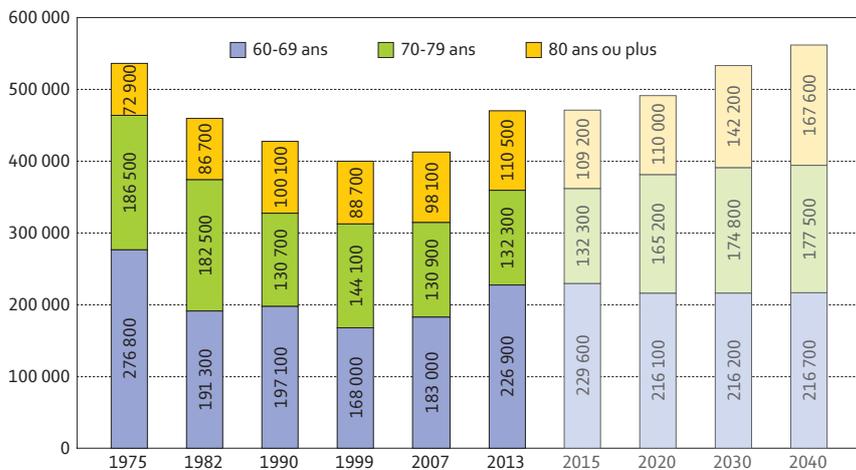
1 - Source Insee - http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=TCRD_050#tab_1=3®_1=11

2 - D'après les estimations locales de population Insee au 1^{er} janvier 2015. Les dernières données Insee (recensement du 1^{er} janvier 2013) donnent un effectif de 466 227 Parisiens de 60 ans ou plus en 2013.

3 - Les habitants d'une commune et les personnes décédées dans cette commune peuvent y être inhumés (art. L. 2223.3 du CGCT).

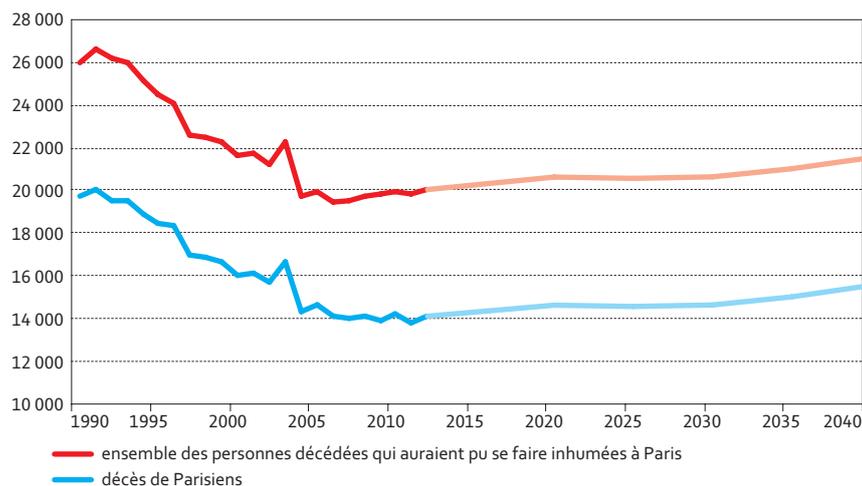
4 - Dernières données disponibles des décès domiciliés et des décès enregistrés à Paris, Etat Civil.

Évolution passée (1975-2013) et projetée (Omphale 2015-2040) du nombre de Parisiens âgés de 60 ans ou plus



Source : Insee, Estimation localisées de population (1975-2013) et projections Insee Omphale scénario tendanciel (2015-2040)

Évolution passée et projetée du nombre de décès de Parisiens et du nombre total de personnes susceptibles d'être inhumées à Paris (1990-2040)



Source : Insee, Etat civil 1990 à 2012

cimetière intercommunaux des Joncherolles, du Parc à Clamart, de La Courneuve et de Chevilly-Larue. Elle est stable pour 3 autres (La Fontaine Saint-Martin à Valenton, Bondy Le Pré-Saint-Gervais, Tremblay-en-France). Sur cette période, la part des 75 ans ou plus a augmenté pour 4 intercommunalités (La Fontaine Saint-Martin à Valenton, Bondy Le Pré-Saint-Gervais, Tremblay-en-France, La Courneuve). Elle est stable pour 3 autres (Les Joncherolles, cimetière du Parc à Clamart, Chevilly-Larue).

De 2000 à 2014, le nombre de décès est en baisse, voire en forte baisse (Les Joncherolles, Chevilly-Larue) en raison des gains d'espérance de vie.

Le vieillissement démographique n'a pas d'impact pour le moment sur le nombre annuel de décès.

5 – Les données 2007 correspondent aux estimations localisées de population Insee utilisées dans le modèle Omphale.

6 – Pour rappel, les personnes susceptibles de se faire inhumer à Paris sont les Parisiens et les personnes décédant à Paris. Cette proportion est stable entre 2000 et 2005 (de 47% à 49%). Cette estimation suppose que les décès de non Parisiens à Paris restent au niveau des 3 dernières années disponibles (2009-2012), autour de 6 000 décès par an.

7 – Estimation d'après l'étude FUNESCOPE Les Français et les obsèques : 10 ans d'évolution 4^e baromètre CSNAF-CREDOC, mai 2014

La projection de population âgée de l'Insee

Selon le scénario tendanciel du modèle de projections de l'Insee (Omphale 2010), retenu pour le SDRIF, les gains d'espérance de vie se poursuivraient. À Paris l'espérance de vie atteindrait en 2040 84,9 ans pour les hommes et 89,8 ans pour les femmes, contre respectivement 81,6 ans et 86,5 ans en 2014. Selon ce scénario, la population des Parisiens âgés de 60 ans ou plus passerait de 412 000 en 2007⁵ (point de départ des projections) à 562 000 en 2040, soit une progression de +36 % en 33 ans (+0,9 % par an).

Bilan

Le nombre annuel de décès de Parisiens a diminué pendant des décennies (de 19 700 décès par an en 1990 à 14 100 décès en 2006), jusqu'à une stabilisation récente (2006-2012 autour de 14 000 décès). Selon le scénario qui prolonge les tendances de mortalité et de migrations observées entre 1999 et 2007, le nombre de décès annuel devrait augmenter progressivement sur la période 2012-2020 pour atteindre 14 600 décès en 2020 puis se stabiliser avant une nouvelle hausse progressive entre 2030 et 2040, pour atteindre 15 000 décès en 2035 et 15 500 décès en 2040. Le nombre annuel de personnes susceptibles d'être inhumées à Paris suivrait ces mêmes tendances pour atteindre 20 600 en 2020, 21 000 en 2035 et 21 500 en 2040, au lieu de 20 047 en 2012. Si la part des inhumations des personnes susceptibles de se faire inhumer à Paris⁶ se maintient à 48 % jusqu'en 2040, alors le nombre d'inhumations dans les cimetières parisiens passerait de 9 100 en 2005, à 9 900 en 2020. Il se stabiliserait autour de 9 900 jusqu'en 2030 et augmenterait à nouveau pour atteindre 10 350 en 2040.

Les projections Omphale pour la France entière aboutissent au même constat d'évolution⁷, c'est-à-dire une augmentation des décès en deux temps, d'abord jusqu'en 2020 puis entre 2030 et 2040.

Pour mieux apprécier une éventuelle pression sur les cimetières de la métropole, il est nécessaire d'assurer le suivi de l'évolution des décès, du nombre d'inhumations dans les cimetières et des modes d'inhumations.

Mais c'est surtout le mode d'inhumation qui devrait connaître un changement significatif avec l'évolution à la hausse des crémations et de l'inhumation des urnes, si ce mode de sépulture reste dominant.

2. Activités funéraires

L'analyse de 107 cimetières enquêtés en 2010 avec le Sifurep, fait ressortir que les inhumations de cercueils⁸ restent majoritaires et se font plutôt en caveau (63 %) qu'en pleine terre. Une hausse des inhumations d'urnes et des dispersions de cendres est toutefois à noter (7 % de l'activité en moyenne en 2003 et 13 % en 2008). Les urnes sont majoritairement inhumées (93 % en 2008). Les aménagements le plus souvent prévus (42 % des cimetières) concernent l'espace cinéraire, ces chiffres devraient encore augmenter.

Ces grands chiffres peuvent être rapprochés de ceux observés dans les cimetières parisiens en 2005. Les inhumations de cercueils dominant (de 86 % à plus 99 %) sur l'activité cinéraire (de 14 % à moins de 1 %) dans les cimetières intra et extra-muros. En revanche, les cimetières parisiens de Thiais et Pantin-Bobigny comptent plus de 50 % d'inhumation en pleine terre alors que les inhumations en caveau représentent plus de 60 % dans les 6 autres cimetières et jamais moins de 80 % dans les cimetières intra-muros. Thiais et Pantin-Bobigny représentaient alors la plus grande part de l'activité funéraire (respectivement 25 et 39 %, Bagneux est en 3^e position avec 10 %). Les grandes nécropoles extra-muros sont situées dans un rayon proche de celui des cimetières intercommunaux conçus à partir des années 50.

Le cas des cimetières intercommunaux

L'enquête menée en 2015 et 2016 sur 7 cimetières intercommunaux, 34 communes adhérentes et les 42 cimetières communaux qui s'y rattachent, confirme qu'ils assurent toujours une partie importante de l'activité funéraire (de 63 % au cimetière des Joncherolles à 28 % au cimetière du Parc de Clamart), tant dans les inhumations de cercueils (caveaux et pleine terre) que dans l'offre cinéraire (dispersions et inhumations d'urnes).

Dans le cas de 4 intercommunalités sur 7, une commune adhérente assure plus de 45 % de l'activité du cimetière intercommunal : Clamart pour le cimetière du Parc (57 %), L'Haÿ-les-Roses pour Chevilly-Larue (54 %), Saint-Denis pour Les Joncherolles (52 %), Créteil pour le cimetière de La Fontaine Saint-Martin à Valenton (47 %). Une part importante de l'activité peut aussi être le fait de communes non adhérentes mais proches (à La Fontaine Saint-Martin 47 % de l'activité vient de communes non adhérentes et surtout de Valenton).

De 2003 à 2014, la part d'activité est en hausse pour 5 cimetières intercommunaux et stable ou en légère baisse à La Courneuve et à La Fontaine Saint-Martin à Valenton.

Pour 6 cimetières intercommunaux, la part d'activité liée au cinéraire est plus élevée que dans les cimetières des communes adhérentes (65 % à La Fontaine Saint-Martin, 47 % aux Joncherolles contre 7 % à Chevilly-Larue). Les inhumations d'urnes sont plus courantes que les dispersions (+ de 80 % pour 4 cimetières intercommunaux en 2014). Mais aux Joncherolles et à La Fontaine Saint-Martin les dispersions dominent (76 % et 89 % en 2014).

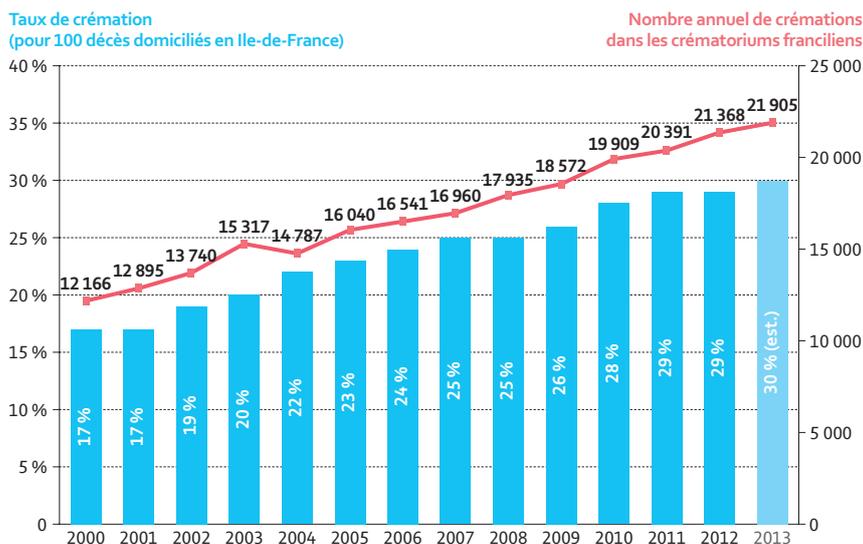
La part des inhumations de cercueils reste la plus élevée pour 6 cimetières intercommunaux (entre 53 % et 93 % de leur activité en 2014). Par ailleurs, les inhumations de cercueils en pleine terre sont plus fréquentes qu'en caveau (jusqu'à 73 % à Tremblay-en-France).

Bien que 2 cimetières intercommunaux maintiennent les concessions perpétuelles (Chevilly-Larue et La Fontaine Saint-Martin de Valenton), aucun ne manque de place pour le moment. Les reprises de sépultures, souvent faites en fonction de la demande, contribuent à cette situation.

Les cimetières intercommunaux disposent d'une importante diversité de grands équipements (salles de cérémonie, crématoriums, funérariums et locaux d'accueils des familles), d'offres de sépulture (ossuaires, jardins du souvenir, columbariums, enfeus, concessions en rangées et secteurs paysagers) et de carrés confessionnaux (israélite, musulman, orthodoxe). Ils sont un élément essentiel de la cartographie funéraire de la métropole.

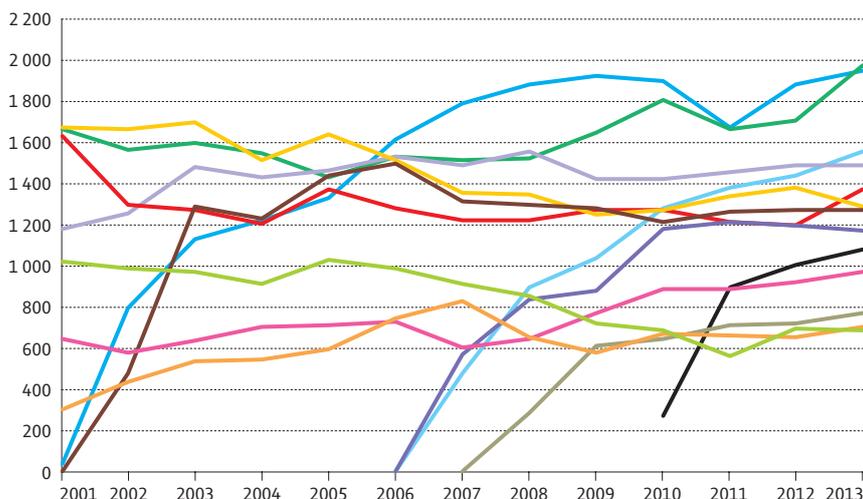
⁸ – Par inhumation, est entendue ici l'action de placer les cercueils ou les urnes dans le sol (en pleine terre ou dans un caveau), mais aussi en sursol dans des enfeus (pour les cercueils) ou des cases de columbarium (pour les urnes). En matière cinéraire, l'inhumation est distinguée de la dispersion.

Évolution du nombre et du taux de crémation en Ile-de-France entre 2000 et 2013



Sources : Rapport d'activité des crématoriums OGF et Insee, Etat civil

Évolution annuelle du nombre de crémations dans les crématoriums franciliens hors Paris entre 2001 et 2013



Source : Rapport d'activité des crématoriums OGF



9 – Estimation d'après les données Sifurep sur les crémations rapportées aux décès domiciliés.

10 – Etude Services Funéraires - Ville de Paris, oct. 2015

11 – Source : Association Française d'Information Funéraire d'après une enquête de 2007 (moyenne réalisée sur 5 années).

12 – La proposition de mai 2014, présentée à l'Assemblée Nationale le 20 février 2015, n'a pas été adoptée.

13 – Les dernières données disponibles datent de 2013 et portent sur 14 crématoriums.

Évolution de la crémation

Une hausse continue de la crémation

Les pratiques funéraires évoluent dans le sens d'une hausse continue du nombre et du taux de crémation, en France comme en Ile-de-France. En 2013, 21 648 crémations ont été réalisées dans les crématoriums franciliens, soit une hausse de + 80 % depuis 2000. Le taux de crémation s'établissait à 15 % des décès en 2000 en Ile-de-France⁹, il est estimé à 32 % en 2015 et 47 % à Paris¹⁰(40 % en 2007)¹¹. En poursuivant ce rythme de progression, le taux de crémation atteindrait 38 % en 2020 et 48 % des décès en 2030 en Ile-de-France.

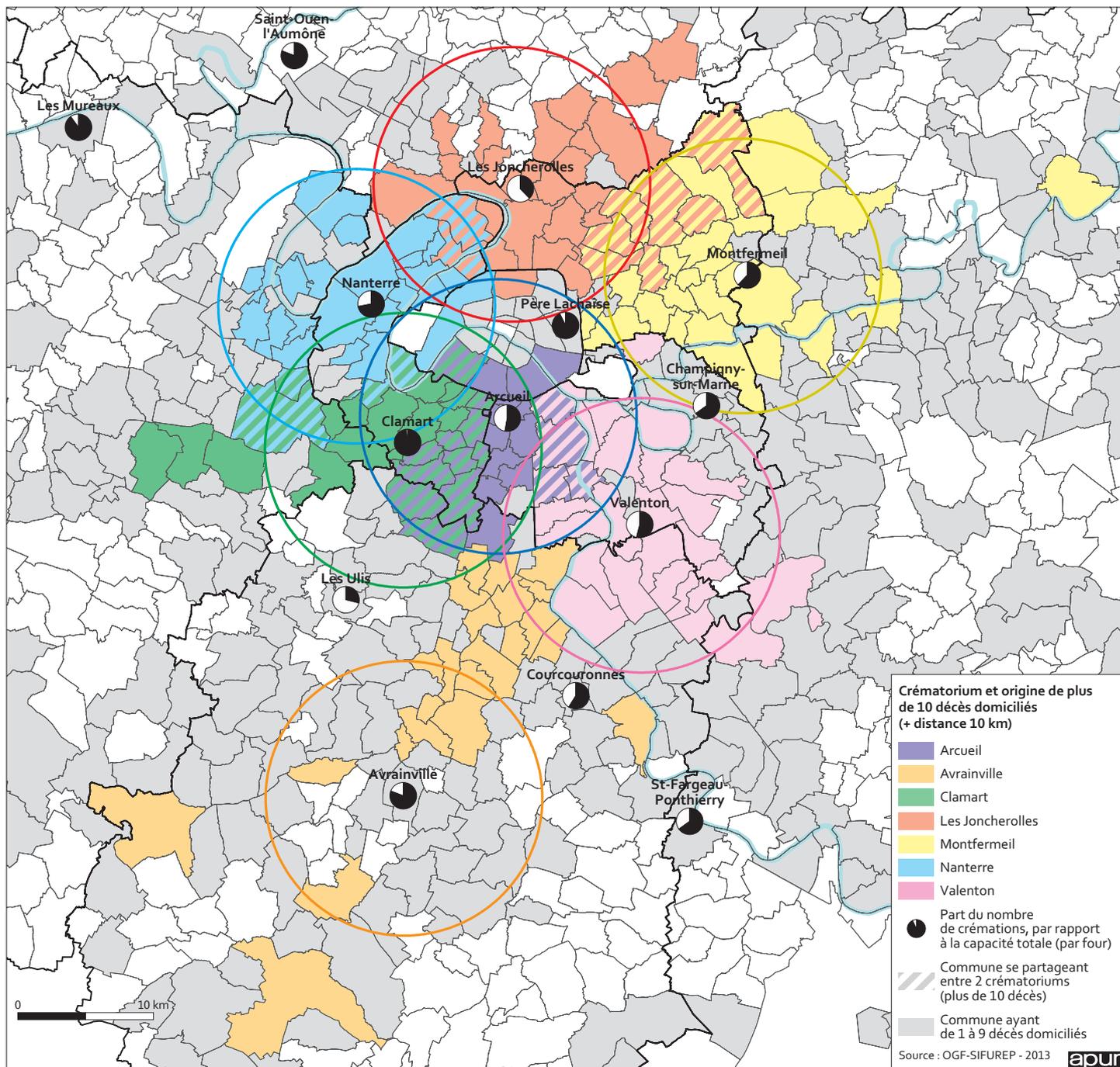
C'est dans ce contexte que la proposition de loi visant à la création de schémas régionaux des crématoriums a été adoptée par le Sénat le 27 mai 2014, puis le 11 mai 2015¹². Le texte note le manque de crématoriums en France et l'absence de cohérence dans leur implantation. Cette situation a des impacts économiques pour les familles (coût de déplacement et de funérailles) et pour les équipements funéraires (viabilité de crématoriums trop rapprochés), mais aussi potentiellement sur la dignité des obsèques.

Une offre de crémation qui se développe fortement depuis les années 2000

En 2015, 16 crématoriums sont en activité sur le territoire métropolitain, dont 9 ont été mis en service au cours des années 2000. Avec 5 584 crémations réalisées en 2013, le Père-Lachaise est le crématorium ayant la plus forte activité. Les crématoriums de Nanterre et de Saint-Ouen-l'Aumône totalisent ensuite chacun près de 2 000 crémations annuelles. En revanche, ceux des Ulis, de Courcouronnes et de Saint-Fargeau-Ponthierry (ouvert en 2008) comptent moins de 800 crémations¹³.

Une répartition inégale de l'activité sur le territoire

L'analyse de l'évolution de l'activité des crématoriums permet de distinguer les territoires où l'offre existante arrive bientôt à saturation (le Père Lachaise, Les Mureaux et Saint-Ouen l'Aumône), ceux où l'activité est en croissance régulière (Nanterre, Clamart, Champigny-sur-Marne, Avrainville et Saint-Fargeau), ceux où elle tend à se stabiliser (Montfermeil, Arcueil, Courcouronnes) ou à diminuer sur les quinze dernières années (Les Joncherolles, Valenton, Les Ulis). La mise en service d'un second four est une option qui doit être envisagée pour les crématoriums qui sont actuellement équipés d'un seul four (Les Mureaux, Avrainville, Courcouronnes, Saint-Fargeau). C'est ce qui a été décidé à Clamart dont l'activité arrivait à saturation depuis trois ans.



L'impact fort d'un nouveau crématorium sur les crématoriums existants

Trois indicateurs géographiques permettent de mieux comprendre et de cartographier les interactions liées à l'activité des crématoriums :

- 1 la localisation des opérateurs funéraires (clients directs des crématoriums),
- 2 les communes de décès,
- 3 les communes de domicile des défunts crématisés.

Les communes de localisation des personnes ayant qualité à pourvoir aux funérailles sont aussi importantes, mais souvent absentes des enquêtes. Les données disponibles sur 7 crématoriums font apparaître

une zone d'influence dans les communes situées dans un rayon de 10 km autour du crématorium. Les zones d'influence se chevauchent dans certains cas : Les Joncherolles avec Nanterre et Montfermeil ; Clamart avec Nanterre et Arcueil ; Arcueil avec Valenton. En 2012, 190 Parisiens décédés n'ont pas été crématisés au Père-Lachaise, mais dans un des six crématoriums suivants : Arcueil, Clamart, Nanterre, Valenton, Montfermeil et Avrainville, de même que 270 non Parisiens décédés à Paris¹⁴. La baisse d'activité du crématorium des Joncherolles, peu après l'ouverture des crématoriums de Montfermeil en 1998 et de Nanterre en 1999, témoigne de la concurrence entre ces équipements.

14 – Les données ne sont pas disponibles pour les sept autres crématoriums franciliens hors Paris.

Crématoriums en cours de réalisation ou à l'étude

Trois crématoriums sont actuellement en cours ou à l'étude.

Celui de Tremblay-en-France (en chantier), proche du cimetière intercommunal, se situe dans un territoire où la demande se stabilise depuis dix ans (vieillesse modérée) et où un nouveau crématorium a été mis en service en 2014. Cet équipement est susceptible d'avoir une aire d'influence allant au-delà de 10 km alentour, donc d'impacter l'activité de crématoriums proches (Les Joncherolles, Montfermeil et Saint-Souplets).

Le crématorium de Cormeilles-en-Parisis (mise en œuvre prévue en 2018) est dans une aire géographique marquée par un fort développement de l'activité des crématoriums de Nanterre, de Saint-Ouen-l'Aumône et plus loin, des Mureaux. Situé au carrefour des aires d'influence de trois crématoriums existants (Nanterre, Saint-Ouen-l'Aumône et les Joncherolles), il risque d'impacter leur activité avant qu'un rééquilibrage ne se fasse dans le temps.

Avec 5 680 crémations en 2014 pour 5 fours, la capacité d'accueil du **crématorium du Père-Lachaise** est arrivée à saturation¹⁵. Un appel d'offres a été lancé en mars 2016 pour préciser le programme d'un nouveau complexe funéraire à Paris comprenant un crématorium de 3 fours, avec une extension possible de 2 fours. Cet équipement permettra un meilleur accueil des familles mais conduira aussi à disposer d'une capacité excédentaire et aura donc un impact au-delà de Paris.

La cartographie des crématoriums témoigne d'une hétérogénéité dans le développement de la crémation et d'une grande variation d'activité des équipements. Plusieurs points sont à souligner :

- 1 La création d'un nouveau crématorium ne se fait pas sans répercussion sur les équipements existants. La réflexion ne doit donc pas se limiter à une échelle trop locale. Les choix de localisation relèvent de critères géographiques, démographiques et d'évolution des pratiques.
- 2 Dans la perspective d'un schéma directeur des crématoriums, des indicateurs précis devraient pouvoir être partagés : évolution des décès, développement de la crémation, activité des crématoriums existants, aires territoriales couvertes par les équipements existants ou prévus.
- 3 Plusieurs crématoriums franciliens, équipés d'un seul four, sont susceptibles de se développer en créant un nouveau four (Les Mureaux, Avrainville, Saint-Fargeau et Courcouronnes). Cette possibilité devrait être conditionnée par la création d'espaces adaptés. Il ne paraît pas possible d'accueillir dignement les familles sans disposer d'une salle de cérémonie par four.

Exemples de crématoriums



Les Joncherolles



Valenton



Zurich

- 4 Les tendances récentes confirment que la crémation se développera, sans que l'on puisse préciser sa part à moyen terme. Il est donc important de suivre cette évolution et de développer des équipements de grandes qualités programmatiques et spatiales. Au regard des réalisations en Europe, la France accuse un retard certain en la matière. Le rapprochement des crématoriums de cimetières existants, particulièrement des cimetières intercommunaux, peut faciliter leur intégration et la mutualisation de certaines fonctions. La qualité des services offerts aux familles devrait toujours être un élément prioritaire des cahiers des charges au regard en particulier de la rentabilité économique de tels équipements publics.

15 – Source : Services Funéraires – Ville de Paris, Rapport des mandataires (2015). A titre de comparaison, dans les 14 crématoriums franciliens en 2013, l'activité s'établit à 843 crémations annuelles par four, soit une utilisation moyenne à 70% des capacités en estimant que l'utilisation d'un four est au maximum de 1 200 crémations/an.

3. Enjeux urbains

Situations métropolitaines

La place des cimetières dans la métropole parisienne est le résultat d'une histoire complexe. Dès le début du XIX^e siècle, la réglementation impose leur éloignement des centres urbains. Le développement radio concentrique et la réorganisation fonctionnelle du territoire, les inscrivent dans une redistribution de grands équipements qui explique leur proximité avec les forts, les hôpitaux, les parcs et terrains de sport, les infrastructures routières, ferrées ou fluviales, les lignes à haute tension. Si quelques cimetières restent proches des centres-villes (Romainville, Bobigny...), l'éloignement est plus souvent la règle. De ce fait, ils se retrouvent parfois près les uns des autres, comme à l'ouest de La Défense ou sur la Corniche de Romainville. Depuis une vingtaine d'années, le développement des funérariums et surtout des crématoriums a enrichi cette cartographie dans la mesure où ils ont été rapprochés des lieux d'inhumation (Arcueil, Champigny-sur-Marne, cimetières intercommunaux de Clamart, des Joncherolles, de Tremblay-en-France...).

La complexité métropolitaine est très lisible dans les découpages administratifs. Plusieurs cimetières parisiens sont situés hors Paris (Pantin-Bobigny, Saint-Ouen, Ivry, Bagneux et Thiais), mais ceux de Gentilly et Montrouge se trouvent à Paris et ceux de Neuilly-sur-Seine et Puteaux sont à Nanterre et partiellement Puteaux. Cet éclatement territorial est remarquable avec les cimetières intercommunaux : celui des Joncherolles est sur deux communes adhérentes à son Syndicat (Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse), celui de la Fontaine-Saint-Martin est situé majoritairement à Valenton et sur deux autres communes non adhérentes à ce Syndicat.

La diversité des situations topographiques, géologiques et hydrologiques est aussi importante. Les cimetières intercommunaux et les cimetières parisiens extra-muros sont sur des terrains plats, en revanche, plusieurs cimetières communaux sont à flancs de coteaux et forment des belvédères ouverts sur les horizons de la métropole (Arcueil, Montreuil, Nanterre Sud, Romainville, Suresnes, le Père-Lachaise et Montmartre...). Les contraintes de sol et de sous-sol (eaux, carrières, enrochements...) ont été signalées lors des enquêtes. Elles impactent la gestion des lieux, mais peuvent enrichir l'offre de sépulture et les projets d'aménagement.

La rareté et la valeur des terrains ont rendu difficile la localisation des cimetières. Rattrapés par la ville, leur proximité avec les emprises d'infrastructures, d'activité ou d'habitat (industries, grands ensembles...) les place au cœur de territoires en mutations. Véritables entités urbaines inscrites dans le système métropolitain, ils ne peuvent plus être considérés comme des espaces fonctionnels marqués du déni de la mort. Ils doivent retrouver une place dans les débats communaux et métropolitains et dans les outils de l'aménagement à toutes les échelles (schémas régionaux, PLUI...). Leur nombre et leur surface le justifient



Cimetières nouveaux de Neuilly-sur-Seine et de Puteaux

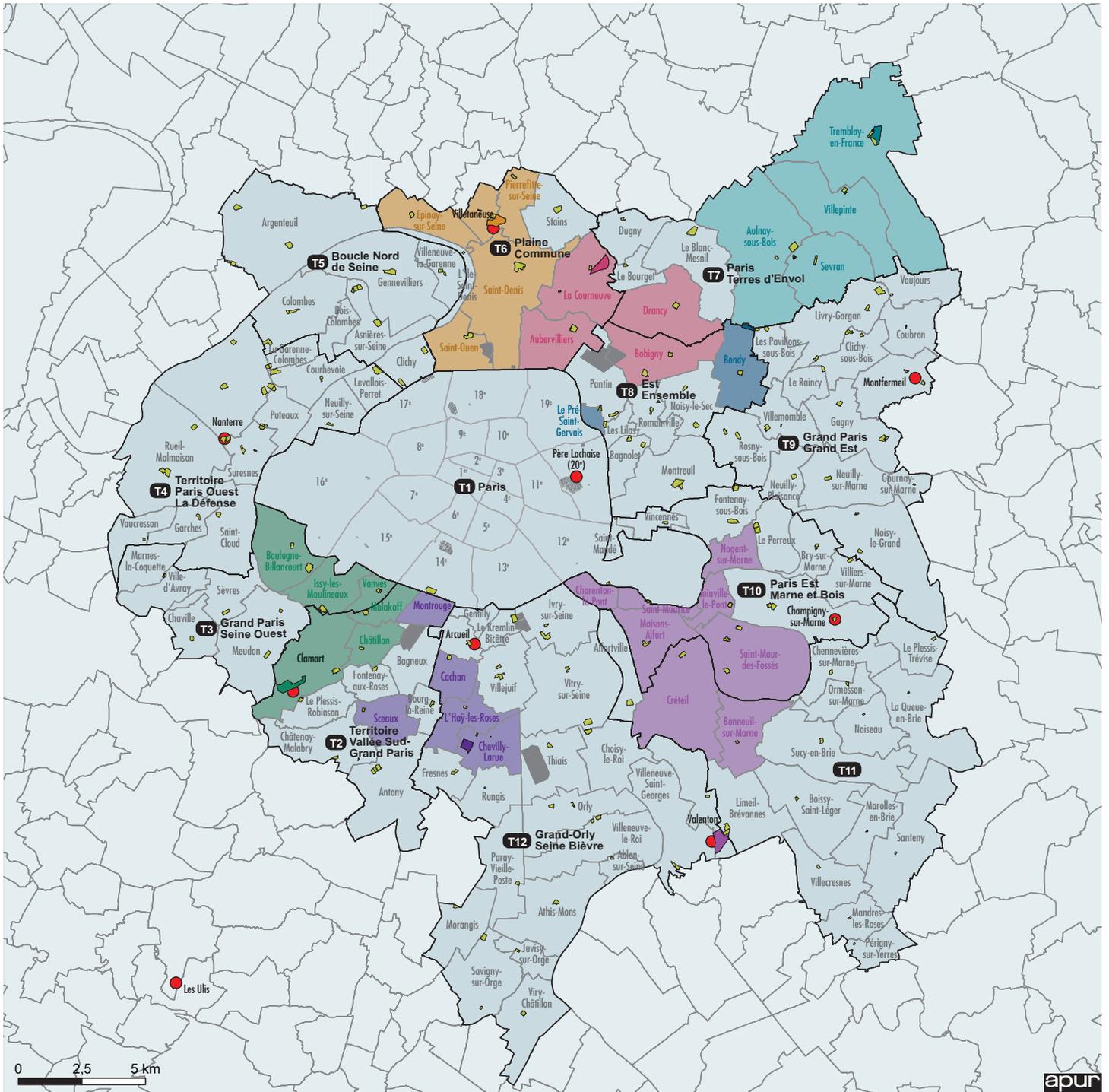


Arcueil, un belvédère sur la métropole



Cimetière et crématorium du Père-Lachaise

à eux seuls (760 ha sur le territoire des 72 collectivités locales adhérentes du Sifurep en 2010, pour 412 ha de cimetières membres de ce syndicat). Pratiquement immuables, le déclassement d'un cimetière étant long et complexe, ils peuvent être des leviers pour améliorer les situations urbaines existantes et accompagner dignement les mutations en cours ou à venir. À titre d'exemple, 5 des 7 cimetières intercommunaux étudiés en 2016 sont en zone naturelle (La Courneuve, Les Joncherolles, Tremblay-en-France) ou en zone spécifique confirmant leur vocation (Chevilly-Larue, Clamart). Tous ont au moins une partie de leur végétation protégée et le patrimoine bâti et paysager fait l'objet de protection communale (Clamart et les Joncherolles), voire de l'État (Clamart).



Répartition des cimetières communaux, intercommunaux et des crématoriums

- Cimetières communaux
- Cimetière intercommunal et communes adhérentes
- Cimetières parisiens
- Crématorium existant
- T Territoires de la Métropole

Le cimetière est un équipement particulier qui ne peut être confondu avec d'autres espaces publics. Lieu d'inhumation et de recueillement, il doit satisfaire des obligations de services incontournables (accueil des familles, inhumations, exhumations, décence, sécurité, hygiène...). Lieu de mémoire individuelle et collective, mais encore sociale, culturelle et artistique, il peut faire l'objet de fréquentations importantes tant en périodes ordinaires qu'exceptionnelles. Ouverts à des pratiques non funéraires (cas de 60 % des cimetières enquêtés en 2010 avec le Sifurep), les cimetières

sont autant de lieux de traversées, de promenades, de découvertes (faune, flore, patrimoine). Les sondages nationaux confirment régulièrement qu'ils font l'objet de nouvelles attentes de la part du public, largement tournées vers l'amélioration de leur cadre paysager. Considérés comme des enclaves dans le territoire, les espaces pourraient être davantage ouverts grâce à nouvelles entrées ou en réorganisant celles qui existent comme cela a été pratiqué à Saint-Denis, aux Joncherolles (en lien avec les Tram T5 et T8) ou est étudié à Paris (cimetière Montmartre).

Un paysage à reconquérir

La densification de la métropole et la permanence des cimetières invitent à les inscrire dans le système plus vaste des parcs et jardins. Une partie de leurs usages est analogue (promenade, détente, loisir...), certains sont très plantés (cas de la plupart des cimetières parisiens et intercommunaux), enfin, leur gestion relève souvent de la direction des espaces verts¹⁶.

Leur inscription durable dans le territoire en fait des leviers du renforcement de la nature en ville. Souvent proches de grands corridors écologiques (fleuve, routes, voies ferrées) et de grands espaces libres (bois, parcs, jardins, terrains de sport, friches...), ces lieux de calme, peu ou pas éclairés, peuvent participer aux migrations ou à la protection d'espèces faunistiques ou floristiques. Encore très minéraux et dominés par les sols imperméables (bitume), les cimetières pourraient être davantage plantés et perméables. Ils contribueraient ainsi à limiter localement les effets d'îlots de chaleur urbains (réduction des températures, accroissement de l'humidité de l'air, par évaporation et évapotranspiration des plantes, et de l'aération). L'étude des strates du végétal, dont la diversité contribue à la biodiversité, et de la thermographie d'été révèle de forts contrastes. Dans de rares cas, les cimetières forment des îlots de verdure et de fraîcheur autant ou plus plantés que leur environnement (Bobigny, Nanterre Mont-Valérien). Plus souvent, peu plantés et chauds, ils contrastent (Romainville ancien) ou se fondent avec leur territoire (Drancy, Le Bourget).

Cette dimension environnementale peut avoir des répercussions qualitatives sur l'aménagement et la gestion des lieux mais reste encore peu intégrée. Les cas de gestion différenciée ou de recyclage de matériaux et des eaux pluviales restent rares. L'abandon des produits phytosanitaires fait aussi débat face aux réticences des familles et au personnel nécessaire, mais plusieurs cimetières ont déjà fait ce choix (c'est le cas de 80 % des cimetières enquêtés en 2010, ainsi que dans les cimetières parisiens et de 3 cimetières intercommunaux sur 7 : Bondy-Le Pré-Saint-Gervais, les Joncherolles et Tremblay-en-France). Certains offrent des exemples remarquables de réaménagement intégrant les enjeux environnementaux (plantation, désimperméabilisation...), comme à Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Saint-Ouen ou les Joncherolles

Évolution possible d'un mur, de la végétation, des sols



Avant



Après

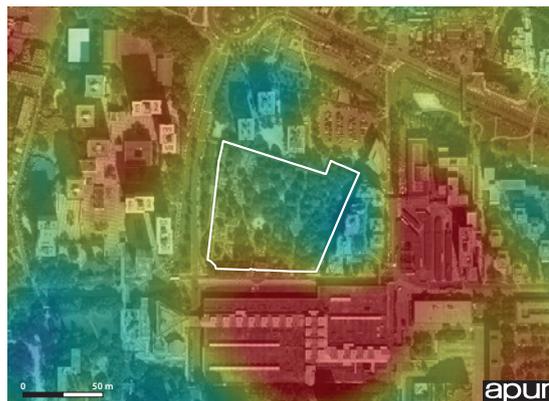
Évolution possible des sépultures : concession et mur columbarium



Avant



Après



Le cimetière de Bobigny un îlot de fraîcheur

Températures

36 °C 25 °C 19 °C



Sources : Apur, thermographie LANDSAT - Août 2000, photo aérienne 2008 © InterAtlas

16 – C'est le cas à Paris, qui dispose d'un service des cimetières rattaché à la DEVE, mais aussi de plusieurs communes enquêtées en 2010 avec le Sifurep.

Un caractère à conforter : murs, allées et divisions

Les murs, les allées intérieures et les divisions destinées aux sépultures sont des éléments fondamentaux qui caractérisent plus ou moins négativement les cimetières et sur lesquels des actions mériteraient d'être menées.

Les murs isolent les cimetières du monde des vivants et l'en protègent. Symboliques du lieu, ils sont d'une grande hétérogénéité de forme et de matériaux. Si de très beaux exemples existent en pierres, en briques ou en béton, c'est trop souvent ce dernier qui est employé dans sa version la plus pauvre (poteaux et panneaux de remplissage). Des linéaires monotones déprécient les espaces extérieurs et intérieurs et remplacent des murs anciens dégradés par manque d'entretien. Pourtant, dès 1975, une circulaire du ministère de l'Intérieur signale qu'une « haie vive peut avantageusement remplacer les murs en plaques de béton ou en minéraux agglomérés

qui depuis quelques années sont trop souvent préférés, pour des raisons d'économies, aux murs traditionnels. Elle permet parfois de masquer les constructions extérieures disgracieuses, et peut être l'amorce d'un espace vert. »¹⁷. De beaux exemples prouvent qu'il est possible de réduire les hauteurs excessives (plus de 2 m) tout en respectant la réglementation (1,50 minimum) et de privilégier, pour des raisons esthétiques et environnementales, les grilles doublées de haies autorisées par la loi (Nanterre Mont-Valérien, cimetières intercommunaux de Clamart, des Joncherolles et de Valenton). En la matière de belles références existent en Europe (Suisse, Espagne) et pourraient être envisagés, sans impacter le service funéraire et le recueillement, dans les cimetières parisiens extra-muros marqués par de grands linéaires. Un repli sécuritaire excessif ne se justifie pas si l'on considère que seuls 18 % des cimetières étudiés en 2010 ont un gardien et que les vols et actes de vandalisme y restent très marginaux (en dehors des vols sur concession).

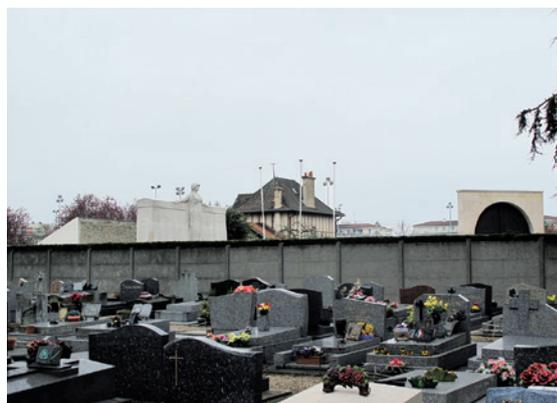
Une variété de limites : mur rehaussé de grilles, mur recouvert de plantes, palissade en béton, haie et grillage



© Apur



© Apur



© Apur



© Apur

Mur du cimetière de Giussano (Italie) intégrant entrée, chapelle, sépultures... (Gianluca Saibene, Dramstudio)



© Photographie Simona Pesarini



© Photographie Simona Pesarini

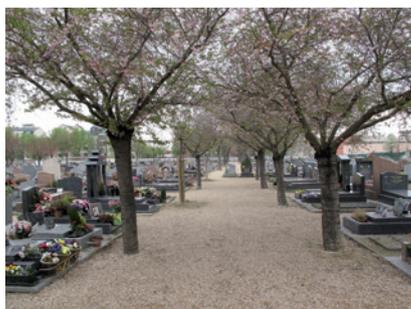
Les voies et allées forment l'espace public du cimetière sur lequel les communes peuvent agir avec plus de facilité que sur les terrains concédés. Elles ordonnent l'espace selon une trame généralement orthogonale que les matériaux de surface servent parfois à hiérarchiser (pavé et bitume pour les allées principales, stabilisé et gravier pour les allées secondaires). Cette intéressante variété tend à disparaître progressivement sous l'uniformité du bitume, matériau confortable et « propre » mais encore routier, imperméable et contribuant aux effets d'îlots de chaleur. Ces transformations ont d'autant plus d'impact que les voies des cimetières sont rarement plantées, à l'exception très remarquable des nécropoles parisiennes, dont la diversité des essences crée des espaces changeants et facilite l'orientation.

Plusieurs cas confirment qu'il est possible de conserver tout ou partie des sols anciens et que des matériaux moins austères que le bitume peuvent être mis en œuvre. Le renforcement des plantations (tapissantes ou arbustives) participe aussi à la création d'un nouveau paysage, d'une mise en scène de la trame existante (hiérarchie, ponctuation...) et d'une meilleure perception des lieux. Outre les cimetières mentionnés plus haut, c'est le cas à Arcueil, Bobigny centre, Epinay-sur-Seine, Gentilly, Nanterre, Romainville nouveau, Villetaneuse. Dans les cimetières parisiens extra-muros des trottoirs sont aussi engazonnés, principe qui est expérimenté à Montmartre.

Les divisions, plus difficiles à transformer du fait des concessions privées, peuvent contribuer à améliorer le paysage et le bilan environnemental des lieux. Les carrés militaires, encore très minéraux, pourraient être plantés et s'inspirer, par exemple, de l'élégante unité du cimetière militaire de Suresnes (Jacques Gréber arch.).

Le caractère minéral et sériel de la production marbrière des 50 dernières années peut être atténué par des plantations réalisées par les collectivités, lors des reprises de concessions notamment, ou par les familles. Le végétal met en valeur le patrimoine existant comme le prouvent les beaux exemples de Villetaneuse, Bobigny, Pierrefitte-sur-Seine, Champigny-sur-Marne (ancien) ou Créteil. De même, une vaste campagne de replantation des divisions est engagée au cimetière intercommunal des Joncherolles sur la base d'un plan d'ensemble et d'un état phytosanitaire complet. Enfin, des actions restent à mener en concertation avec les professionnels du funéraire. L'offre actuelle, y compris de service, pourrait être plus tournée vers la dimension paysagère et environnementale que vers la vente de pierres couvrant toute la concession.

Exemples de sols et de voies



Créteil



Levallois-Perret



Courbevoie



Cimetière parisien de Bagneux

Exemples de divisions plantées



Concession plantée (Montrouge)



Plantation et sépulture (Saint-Denis)

Sépultures en rangées



Zurich (Suisse)



Bâle (Suisse)

Murs et sépultures



Issy-les-Moulineaux



Zurich (Suisse)

Sépultures cinéraires et ossuaires



Columbarium et ossuaires, cimetière intercommunal de la Fontaine Saint-Martin (Valenton)



Mur columbarium, Zurich (Suisse)



Cavurnes en cours d'installation, cimetière parisien de Bagneux



Chapelle réaffectée en ossuaire (Epinay-sur-Seine)

Jardins du souvenir



Cas courant sur catalogue



Le nouveau jardin du souvenir des Joncherolles



Stockholm (Suède)

Une offre funéraire à enrichir

La crémation offre la possibilité de repenser les espaces et les rituels, mais reste encore associée à l'image d'un cimetière « paysager » irrégulier. Le niveau d'équipement cinéraire est très inégal dans les cimetières étudiés, mais les columbariums, cavurnes et jardins du souvenir sont dominés par une production sur catalogue sans qualité.

Par ailleurs, les groupements de cases sur des emprises plantées ont une faible densité et imposeront à moyen terme de nouveaux investissements. Des solutions denses et simples existent toutefois. Des columbariums organisés en murs plus ou moins longs et hauts peuvent occuper tout ou partie d'une division et restaurer le mur d'enceinte. Dans tous les cas, il importe d'éviter l'effet d'empilement répétitif de cases souvent lié à la pauvreté du dessin architectural. Comme le confirment de très beaux exemples en France et dans le reste de l'Europe (Suisse, Italie, Espagne), les columbariums, ossuaires ou enfus peuvent devenir des éléments de composition contribuant à réduire ou à mutualiser les coûts tout en masquant la pauvreté de certaines limites.

L'inhumation d'urnes dans des cavurnes permet une intégration discrète dans le paysage des divisions. La Ville de Paris a expérimenté ce type de solution : sur la base des dimensions d'une concession ordinaire, plusieurs cases peuvent être concédées et une partie plantée. L'offre cinéraire peut également contribuer à préserver plus largement le patrimoine et le paysage funéraire hérité en réaffectant des monuments dont la qualité esthétique ou celle des matériaux justifie le réemploi. Cette solution est expérimentée dans les cimetières parisiens, ainsi que pour un ossuaire à Epinay-sur-Seine. L'enjeu est à la fois patrimonial, paysager et environnemental (économie de matériaux, cycle court du recyclage, plantations...).

Jardins du souvenir

Comme les columbariums, les jardins du souvenir introduisent de nouveaux espaces, souvent plantés, mais sont marqués par des solutions répétitives : aires rondes ou rectangulaires de galets blancs, flammes stylisées en granit, pergola avec rosiers, livres de pierre pour inscrire des noms...

Présents dans 50 % des cimetières communaux enquêtés en 2010, la loi a imposé cet équipement à partir de 2014 tout en autorisant qu'il soit réalisé dans un autre cimetière de la commune ou de l'intercommunalité funéraire. Malgré le manque de place et les économies d'investissement dans les cimetières, une offre de qualité peut être recherchée et contribuer à enrichir les sites, à diversifier les modes de dispersion et d'accueil des cérémonies. Ces différents aspects sont étroitement liés aux conditions de gestion de l'espace dans le temps, de la cérémonie de dispersion à la prise en charge d'une volonté de « laisser trace » (fleurs, jouets, photos...). Ils relèvent de choix techniques, de conditions d'entretien, d'une réglementation intérieure et d'une communication auprès du public.

Équipements et aménités

Plusieurs autres équipements et aménités ont été pris en compte lors des enquêtes et des visites de terrain (abris, fontaines, bancs, poubelles...). Les abris pour les visiteurs ou les cérémonies sont rares, mais de beaux exemples existent (Champigny-sur-Marne nouveau, Saint-Ouen). Malgré le manque de place dont souffrent les cimetières, ces lieux de cérémonie devraient être plus développés.

Essentiels à la qualité des lieux et à leur ouverture à des usages diversifiés (recueillement, repos...), l'importance des bancs, comme celle des fontaines, doit être rappelée. Bien que souvent en nombre insuffisant, hétérogènes et mal répartis, de beaux exemples de bancs et fontaines ont été remarqués (Arcueil, Romainville ancien, Tremblay-en-France).

Mais ce sont surtout les poubelles qui ont le plus d'impact. Si leur intégration par des solutions simples et peu coûteuses existent, les poubelles et les espaces qui leur sont dédiés sont généralement sans qualité, trop près des tombes, voire en fond de perspectives des allées... Leur prise en considération pourrait aussi être l'occasion d'introduire le tri sélectif, encore trop rarement pratiqué.



Abri pour les visiteurs (Saint-Ouen)



Implantation d'une poubelle, cas courant



Espace dédié à l'eau (Levallois-Perret)



Fontaine et tri sélectif dans un cimetière de Zurich (Suisse)



Banc et fontaine du cimetière intercommunal de Tremblay-en-France



4. Un patrimoine funéraire à révéler

L'enquête sur les cimetières des communes adhérentes au Sifurep a permis d'établir des principes d'identification et d'intervention sur le patrimoine funéraire. Les cimetières sont des lieux d'expression d'une culture matérielle dans laquelle mort et mémoire s'entremêlent. Cette expression ne se limite pas au « beau » ou à « l'exceptionnel ». Plusieurs facteurs sont à prendre en compte (architectures, tombes, arts appliqués, inscriptions...) et à évaluer en termes de qualité, de représentativité, de rareté et d'originalité du dessin, de composition, de matériaux et de techniques.

Sur 28 nécropoles visitées en 2010, les 2/3 sont antérieurs à 1900 et abritent une quantité moyenne à élevée, voire très élevée, de patrimoine ancien (Saint-Denis et Montrouge). Les chapelles, bien que très visibles, ne dominent jamais ce panorama. En revanche, les 3/4 des cimetières étudiés ont un niveau bas à très bas de sépultures d'intérêt postérieures à 1920, à l'exception de Champigny-sur-Marne ancien et de Montrouge. La

richesse des types d'arts appliqués (photos sur émail, grilles en métal, mobilier en grès ou céramique, vitraux) doit être soulignée, ainsi que la sculpture, plus rare mais de grande qualité.

En matière d'interventions, une documentation photographique devrait être réalisée pour garder trace en vue d'intervenir (en cas de vol, de reprise, de restauration...) et de construire une connaissance historique et sociale qui fait souvent défaut. Conserver le monument, en laissant le temps faire son œuvre, le restaurer ou le reconstruire sont des actions susceptibles de garantir une évolution harmonieuse sans que la pauvreté de la production contemporaine domine.

L'indécence de certaines situations impose aussi d'agir à court terme. C'est le cas des tombes en granito, très souvent dégradées, mais également des aires d'inhumations pour les indigents ou les nouveau-nés.

La valorisation des espaces et du patrimoine funéraire pourrait être l'occasion d'un dialogue renouvelé entre le monde funéraire et l'art contemporain. Les cimetières intercommunaux représentent une contribution importante au patrimoine du xx^e siècle en matière d'art, d'architecture et de paysage qui témoigne de la richesse possible. Musées, expositions, rencontres peuvent y contribuer, avec la participation des citoyens et des réseaux associatifs.

L'exemple du cimetière Montmartre

Pour préparer un dossier de classement du cimetière Montmartre au titre du site selon la loi du 2 mai 1930, l'Apur a réalisé en 2012, avec la Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris, une étude ayant pour objectifs de :

- préciser les atouts environnementaux et patrimoniaux du cimetière ;
- dégager les points forts du site et les enjeux de son évolution ;
- fournir les éléments nécessaires à la rédaction du dossier de protection et du futur plan de gestion.

Le cimetière Montmartre, ouvert en 1825, est un des plus remarquables de Paris, par sa situation au flan de la Butte Montmartre et par le caractère exceptionnel de son patrimoine artistique, architectural et végétal. Son rôle, à la fois social, patrimonial, écologique et paysager et sa place au cœur de la ville dense en font un cimetière très sollicité. Ses espaces sont saturés. Les tombes et sépultures ont fortement évolué au fil du temps, amenant un risque de banalisation et d'asphyxie du site au détriment de la qualité de ses paysages et de la valeur de son patrimoine.



Paysage et patrimoine, Villetaneuse



Le Dodécaèdre
aux Joncherolles
(Robert Auzelle arch.)



La Lanterne des morts à La Courneuve (Henri-Jean Calsat arch.)

Il est donc nécessaire de le protéger plus solidement et de mettre en œuvre un plan de gestion pour qu'il puisse continuer à remplir ses fonctions tout en gardant ses qualités.

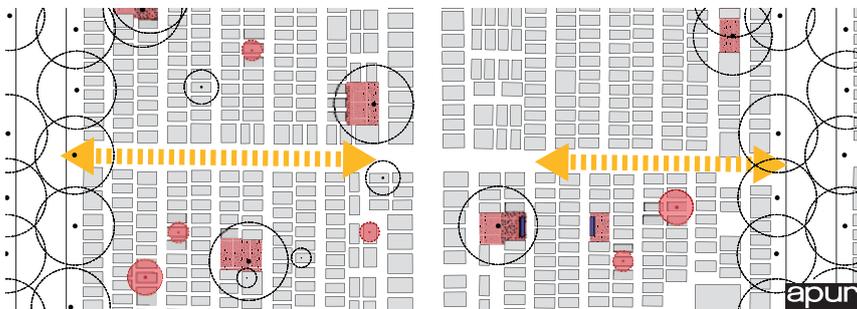
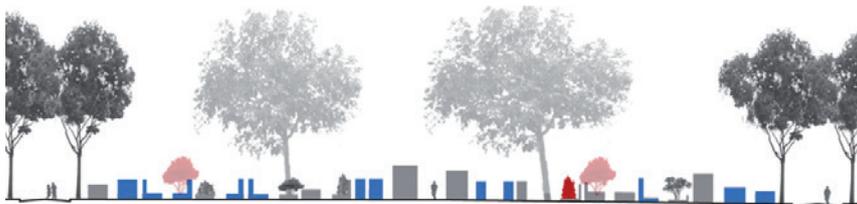
L'étude analyse l'histoire du cimetière, ses différentes composantes, son intégration dans la ville et ses usages. Pour chacun de ces thèmes des préconisations de valorisation sont formulées à l'échelle du cimetière et modulées pour chacune des entités paysagères.

L'étude recommande particulièrement :

- l'amorce d'un processus de dédensification des concessions au profit d'une amélioration des cheminements, d'une mise en valeur et du renfort de ses paysages et de son patrimoine architectural par une politique de réutilisation des monuments funéraires ;
- la mise en œuvre d'un projet de rénovation des sols et des ouvrages d'art et de renforcement de la place du végétal qui contribue à la lisibilité de la composition du site, de ses ambiances et améliore la perméabilité des sols et la biodiversité ;
- une considération plus grande pour le rôle du cimetière comme flot de fraîcheur et lieu de repos et de promenade pour les habitants du quartier et l'amélioration de l'accueil du public, notamment par la création d'une nouvelle entrée permettant sa traversée.

Depuis 2013, le classement au titre du site selon la loi de protection des sites et des paysages du 2 mai 1930, suit son cours au sein du Service nature, paysage et ressources de la DRIEE. L'objectif est de valoriser l'intérêt paysager du site et d'enrayer la banalisation des sépultures et la dégradation de ses qualités paysagères. Un plan de gestion devra être élaboré à terme.

Évolution possible d'une des grandes entités paysagères



Coupe



Évolutions morphologiques des sépultures

Densification des strates végétales

Mobilier nouveau

Plan



Hypothèses de densification des sépultures

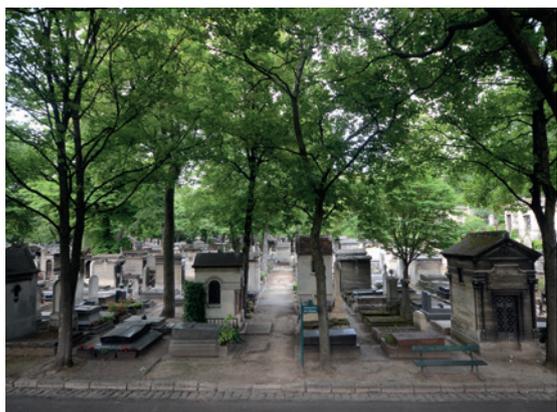
Développement de la strate herbacée

Densification des strates arbustives et arborées

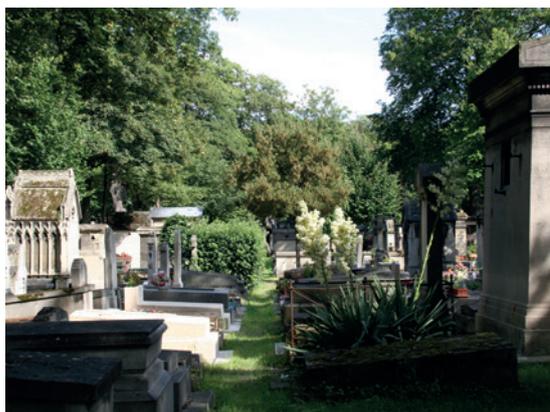
Mobilier nouveau

Continuités des circulations à créer ou renforcer

Parallèlement, la végétalisation de certaines allées a été engagée. Elle s'appuie sur les retours d'expériences de pratiques de gestion des cimetières parisiens extramuros et particulièrement l'engazonnement des trottoirs, et la gestion des strates herbacées. Cette phase de test semble bien perçue par les usagers.



Un paysage caractéristique du cimetière Montmartre



Engazonnement en cours d'expérimentation

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État (la DRIEA, l'Insee), la Métropole du Grand Paris, Paris Métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, la Régie Autonome des Transports Parisiens, la Société du Grand Paris, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, Eau de Paris, l'Épaurif, Grand Paris Aménagement, Paris Habitat, Ports de Paris, le SIAAP, le SIFUREP, le SIPPAREC, SNCF Immobilier, le STIF, le Sycotom, le territoire Est Ensemble (T8), le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (T12), le territoire Grand Paris Seine Ouest (T3).



Directrice de la publication
Dominique ALBA

Note réalisée par
Frédéric BERTRAND,
Emmanuelle ROUX,
Pauline VIROT

Sous la direction de
Christiane BLANCOT

Mise en page et cartographie
Apur

www.apur.org